



Enfant et nouveau conjoint

Par **thysev**, le **19/12/2008 à 22:38**

Bonjour, rn rn Voilà je suis en divorce et depuis un an j'ai refait ma vie. J'ai eu 2 enfants avec mon ex mari et le divorce se passe très mal. D'ailleurs mon ex me menace de m'emmener en justice si mon nouveau compagnon met une fessée à mon fils. As-t-il le droit d'interdire à mon nouveau compagnon ceci. rn J'attends votre réponse car je ne sais plus quoi faire du harcèlement permanent de mon ex et voudrait éviter tout conflit. rn rn Merci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **20/12/2008 à 09:09**

Bonjour, rn rn Votre ex a un droit de regard sur l'éducation des enfants qu'il a eu avec vous, à ce titre il partage avec vous l'autorité parentale. rn rn En ce qui concerne les fessées, je ne pense pas qu'elle soit utiles, mais sachez qu'il y a "fessée et fessée". Certaines tapes sur les fesses, faites par dessus les vêtements, selon les circonstances et si elles sont exceptionnelles, font plus d'effet que des fessées en cul nu, données à tour de bras et pour la moindre pécadille. Sachez que, dans le domaine aussi de l'éducation, votre nouveau compagnon n'aura de droits sur vos enfants nés du 1er mariage que si vous êtes mariés ou pacsés, pas avant. rn rn Maintenant, c'est à vous de voir.